

CONTRAT d'ENGAGEMENT A L'AMAP des OLIVADES

LUNDI

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Nombre de semaines : 50, soit 50 paniers

1ère distrib. LUNDI 31 mars 2025 Dernière : LUNDI 23 mars 2026

NOËL: Dernier panier décembre: L 15/12 - reprise: L 05 janvier 26

CONTRAT pour l'approvisionnement en légumes de la production des Olivades, passé entre la SCEA Les OLIVADES représentée par : Agnès VUILLON

et le consommateur : Nom :

Adresse:

Tel: port: Mail:

NOM de la personne qui partage avec le titulaire ou susceptible de prendre le panier à sa place :

TEL: Mail:

LES DISTRIBUTIONS ont lieu à la ferme Les Olivades de 16h45 à 19h

A l'AMAP des Olivades, le fonctionnement de la distribution est assuré par les coordinateurs bénévoles, les amapiens et le producteur. L'Infolettre des Olivades vous informe de tout événement ou changement de date de distribution. Si vous ne la recevez pas par mail, prenez-la sur la table d'accueil.

ENGAGEMENTS RESPECTIFS:

➤ Le PRODUCTEUR s'engage à :

- fournir chaque semaine la part de récolte ou « panier », calculé pour convenir à 2 adultes et 2 enfants,
- présenter sa ferme et sa situation et faire visiter ses jardins de production,
- fournir la liste des productions et informer régulièrement sur les cultures par l'infolettre.
- la transparence de l'analyse comptable pour le calcul du prix du panier,
- cultiver sans engrais chimiques de synthèse, sans pesticides, sans herbicides ni OGM. Objectifs de l'AMAP : assurer la rémunération du travail du producteur et de son équipe soutenir et garantir la viabilité économique d'une ferme locale

➤ LE CONSOMMATEUR s'engage à :

- régler la totalité du montant de la saison à l'avance selon les modalités (au verso),
- venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les 2 h. imparties,
- en cas d'impossibilité ou d'absence, faire retirer son panier par un tiers et prévenir de tout contretemps éventuel,
- partager les aléas climatiques ou les phénomènes naturels de surproduction ou de baisse quantitative saisonnière (hiver).
- effectuer **DEUX permanences** par saison à la distribution, pour cocher la prise des paniers,
- dans la mesure du possible, participer aux divers ateliers ponctuels à la ferme contribuant à la bonne marche de l'AMAP, à la compréhension des difficultés du métier et de la pénibilité du travail.
- La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés.
- En cas de mutation programmée en cours d'année, le contrat sera calculé jusqu'à la date de départ.

Le « panier » classique est hebdomadaire. Le « demi-panier » est un panier tous les 15 jours.

Le « co-panier » est pour les personnes qui se partagent chaque semaine un panier, elles remplissent chacune un contrat et s'organisent entre elles pour venir le chercher et le partager.

Cotisation à l'Association « Amap les Olivades » : 10 €



NOM:

Prix d'1 panier/semaine = $32 \in$, panier / $15aine = 32 \in$

Paiement: (entourez votre choix):

PRELEVEMENT bancaire (remplir le SEPA) ou CHEQUE (à l'ordre de SCEA les Olivades)

Modalités de paiement au choix	50 paniers à 32 € 50 x 32 = 1600 €	25 paniers à 32 € (1 panier15ne) = 800 €
1 chèque (totalité)	1600 €	800 €
2 chèques ou prélèvements de :	800 €	400 €
6 chèques ou prélèvements	267 €	133.50 €
12 chèques ou prélèvements	133.50€	66.70 €

Planning indicatif des productions de plein champ et des serres de « la Monette »

ramming mureum des productions de pr	one on the court solves as well as a solve we	
Printemps/été	Automne/hiver 25/26	
Ail frais puis ail tête (printemps - été)	Betteraves	
Aromatiques (avril à sept) : basilic, ciboulette, menthe,	Blettes	
romarin, sarriette, sauge, thym, verveine. Annuel: persil	Carottes	
Artichauts (Mai juin)	Panais	
Aubergines variées (juin à octobre)	Céleri	
Carottes et chou rave (printemps)	Choux fleur, romanesco, brocoli,	
Cébettes et oignons (mars/octobre)	Choux pommés, vert, rouges, pontus	
Concombre (mai à juillet)	Petsai et pak choi), herbes chinoises, pousses tendres	
Courgettes variées (avril à septembre)	Chou rave	
Epinards	Courges diverses (octobre à mars)	
Fenouil bulbe (printemps)	Epinards Fenouil (automne)	
Fèves (avril à mai)	Herbes à mesclun : Cresson de terre, cerfeuil.	
Fraises (mars à juin)	Patates douces (octobre/novembre/décembre)	
Melons (juil à août) : charentais/galia/canari/vert	Persil plat et Coriandre (octobre à avril)	
Pastèques (août) : rouge, jaune, du désert	Pommes de terre	
Pommes de terre (avril à mars)	Poireaux	
Radis ronds et blancs « Daikon »	Radis ronds, radis raves asiatiques	
Salades variées	Salades (octobre à avril) : laitues, batavia, rougette,	
Tomates anciennes et sauce (juin à septembre),	frisée, scarole, chicorées (trévise)	
tomatillos	Poire de terre,	
Légumes exotiques : Gombo, bissap	Chayotte	

Le Titulaire:

Date: Signature:

Le producteur :

Je, soussignée Agnès VUILLON confirme l'engagement de la SCEA envers le consommateur dans le respect des principes fondateurs de l'AMAP (Charte des AMAP). Signature :

Amap Les Olivades, 172 Allée de la Girane, 83190 Ollioules,

Contact : Agnès 06 09 14 03 19 - Denise 06 85 66 92 43 https://olivades.com/ - amap@olivades.com/ - amap